

Seconde lettre de M. l'abbé Chandonnet - jugement qu'il porte sur l'Index.

Nous en avons enfin fini avec la première lettre de M. l'abbé Chandonnet. Passons, maintenant à une autre qui, hélas ! est de nature à le compromettre bien gravement encore et qui explique ce que jusqu'ici les plus perspicaces n'avaient pu comprendre.

Cette lettre porte la date du 22 Octobre, 1866, et elle s'ouvre ainsi :

“ Voilà ma seconde lettre qui suit de près la première, si même “ elle ne l'accompagne. La première nouvelle est encore le gau-“ misme. Voici. On a trouvé les propositions au collége romain “ très-condamnables. Si vous croyez de même, si surtout vous “ trouvez qu'elles atteignent suffisamment la racine du gaumisme, “ je poursuivrai. Voici du reste ce que l'on me conseille. “ 1o. Ne rien dire à l'Index, et voici pourquoi. C'est que l'Index “ en est venu au point de ne noter que ce qui n'est plus que “ formellement hérétique, et que les influences s'y font sentir trop “ puissamment, non pas sans doute pour dénaturer la vérité, “ mais pour ménager et laisser passer l'erreur.”

Ainsi donc, au dire de M. l'abbé Chandonnet, les cinq propositions qu'il a péniblement élaborées et qui, à son avis résument tout le *gaumisme*, comme il affecte toujours de dire quand il s'agit de la méthode chrétienne, ont été jugées très condamnables au collége romain. Voilà toujours une fiche de consolation. Par malheur, cette institution n'a pas mission de porter un jugement qui fasse autorité. M. l'abbé sera donc obligé de s'adresser ailleurs ; mais ce ne sera pas à la S. Congrégation de l'Index et la raison qu'il en donne, c'est que ce tribunal est devenu si coulant, si coulant qu'il ménage et laisse passer l'erreur, sans toutefois, remarque M. l'abbé, ne rien faire qui puisse dénaturer la vérité.

Il n'y a certes pas moyen de le dissimuler ici ; semblables paroles sont plus que suspectes : elles s'attaquent à la raison, au plus commun bon sens. C'est incroyable ! On peut ménager,